

# La Lettre

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> • 01 40 28 06 21 • [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr) • janvier 2015 - n° 95

## d' ACCOMPLIR

### Comité de suivi de la bagagerie Mains Libres



Une première réunion publique du comité de suivi de la bagagerie Mains libres a eu lieu à la mairie du 1<sup>er</sup> en novembre dernier. Les discussions ont montré qu'un certain nombre d'inquiétudes des riverains reposaient sur une méconnaissance du fonctionnement de cet équipement.

La bagagerie est ouverte tous les jours de 7h à 9h et de 20h à 22h. Elle permet aux SDF de déposer leurs affaires en sécurité le matin et de les reprendre le soir, ce qui leur laisse « les mains libres » pour aller se soigner ou aller chercher du travail ou un logement.

Les SDF souhaitant obtenir un casier sont présentés à Mains libres par l'une des associations assurant leur suivi dans le quartier (principalement Agora Emmaüs ou Aux Captifs la libération). Seules les personnes orientées par ces partenaires peuvent obtenir un casier, et ceux qui l'obtiennent peuvent le garder aussi longtemps qu'ils en ont besoin. Il n'y a donc

pas lieu de craindre d'afflux massifs de SDF dans le quartier en raison de l'implantation de la bagagerie. De plus, les usagers de la bagagerie sont conscients qu'ils ont tout intérêt à ce que celle-ci entretienne les meilleures relations possibles avec son voisinage.

Ils sont d'autant plus responsabilisés que la bagagerie présente la particularité d'être cogérée par les SDF et les bénévoles ADF (« avec domicile fixe »). Les uns

**Vous avez envie de réagir à nos articles ?  
Vous pouvez les retrouver et les commenter sur notre site  
[www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr)**

et les autres siègent à parité au conseil d'administration, et c'est actuellement un SDF, Laurent Bouley, qui est président de l'association. Les usagers assurent plus de la moitié des permanences d'accueil et participent aussi à des opérations d'animation du quartier, comme le vide-greniers de la mairie du 2<sup>e</sup> ou le Bal de la Bourse. Ces activités leur permettent de financer une partie du fonctionnement de la bagagerie et aussi de tisser des liens avec les autres habitants pour mieux « s'inclure » dans le quartier.

Grâce à la bagagerie, au service concret qu'elle rend, à la possibilité qu'elle offre de prendre des responsabilités, au suivi social apporté par les associations partenaires, une dizaine d'usagers de la bagagerie réussissent chaque année à trouver une solution de logement et/ou un emploi. C'est pourquoi tous les usagers et

**NOUS SOMMES TOUS CHARLIE**

bénévoles de la bagagerie sont très attachés à la pérennité de cet équipement.

Une nouvelle réunion publique du comité de suivi de la bagagerie se tiendra à la mairie du 1<sup>er</sup> le lundi 2 février à 18h30, salle des Mariages.

**Réunion publique sur les nuisances sonores nocturnes**



Le Réseau « Vivre Paris ! » organise **mardi 10 février de 18h30 à 20h30** une réunion publique intitulée *Nuisances nocturnes : une fatalité ?* Réservez dès maintenant cette date. Le programme sera communiqué ultérieurement sur le site [www.vivre-paris.fr](http://www.vivre-paris.fr). Plusieurs associations d'habitants de villes françaises et étrangères seront présentes et apporteront leurs témoignages. La réunion se tiendra salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2<sup>e</sup> (Métro Sentier).

**Ensemble, économisons du papier ! Abonnez-vous gratuitement à la Lettre d'Accomplir par mail en écrivant à : [contact@accomplir.asso.fr](mailto:contact@accomplir.asso.fr)**

## Des nouvelles encourageantes pour le futur Conservatoire

Dans la *Lettre d'Accomplir* de juin 2014, nous évoquions le problème posé par l'absence de salles de répétition et de concert d'une taille suffisante dans le futur Conservatoire de la Canopée. La pétition lancée par l'APEC du Centre de Paris pour demander que l'auditorium du Forum des Images soit mis à la disposition du Conservatoire du Centre avait réuni un millier de signatures.

Le Maire du 1er, Jean-François Legaret, a organisé le 3 décembre une réunion de concertation à laquelle Bruno Julliard, Premier adjoint de la maire de Paris et adjoint en charge de la culture, a participé. Après avoir déclaré « *Nous n'avons aucun intérêt à ne pas apporter de réponse et il faut le faire dans un état d'esprit constructif* », il a ouvert plusieurs pistes pour la mutualisation de différents équipements des Halles. La Grande Salle du futur conservatoire



ne permettant pas les répétitions des grands ensembles, comme l'Orchestre Symphonique du Centre, celles-ci se dérouleront dans deux salles pouvant accueillir chacune une centaine de personnes, l'une appartenant à la MPAA (Maison des pratiques artistiques amateurs) et l'autre au centre de Hip Hop, tous deux situés dans la Canopée.

L'utilisation de la Salle 500 du Forum

des Images pour les concerts des grands ensembles ou pour certains spectacles est désormais envisagée. Le Directeur des affaires culturelles, Noël Corbin, a indiqué qu'un audit technique de cette salle allait être réalisé et qu'elle allait être remise aux normes actuelles du spectacle vivant.

Une réflexion sera engagée avec le Directeur du Conservatoire pour évaluer l'ensemble des besoins et s'assurer qu'ils seront couverts par l'une ou l'autre des solutions envisagées, ceci avant l'ouverture du Conservatoire dans le courant de l'année 2015-2016.

Bravo à l'APEC pour le travail et l'opiniâtreté qui ont permis ces premiers résultats ! Nous attendons avec impatience l'aboutissement des études et réflexions en cours.

## Entretien avec le Directeur du Forum des Halles



Dans le cadre du comité de suivi du chantier des Halles, dont nous sommes membre, nous avons pu rencontrer Alexis Véron, le Directeur du Forum des Halles. Voici un résumé de cet entretien, validé par l'intéressé.

**Accomplir :** *Acceptez-vous, comme nous vous l'avons demandé par courrier du 28 août dernier, de rendre les toilettes du Forum des Halles gratuites, de communiquer sur cette gratuité de façon à inciter les gens à les utiliser davantage, et de prévoir des toilettes supplémentaires aux niveaux 0 et -2 de la Canopée ?*

**Alexis Véron :** Trois nouveaux ensembles de toilettes vont s'ajouter aux deux existants et ils seront répartis de façon à bien couvrir les différentes portes et les différents niveaux : porte Berger niveau -4 et -3, porte Lescot

niveau -2, porte Rambuteau niveau -1, Place Carrée. Pas de toilettes prévues au niveau zéro de la Canopée.

Les toilettes du Forum seront d'un très haut niveau de qualité et de service (une personne à l'accueil, espaces bébés partout...). La taille minimum sera de 4 cabines pour femmes. Il y aura moins de cabines pour hommes en raison de la présence d'urinoirs. Ces toilettes sont ouvertes de 10h à 20h.

Nous pouvons envisager de maintenir ouvertes jusqu'à l'heure de fermeture du métro celles qui sont situées porte Berger niveau -4 et Place Carrée. Une fermeture à 0h30 pourrait être envisagée si les conditions de sécurité des hôtes sont garanties et si le trafic compense le surcoût qui, sur ces horaires, ne peut pas être payé par les commerçants. Un essai sera prochainement réalisé sur la Place Carrée jusqu'à 23h30.

Nous sommes également d'accord pour que les toilettes soient largement

signalées sur le parvis et au niveau zéro de la Canopée, en particulier les toilettes Rambuteau niveau -1, qui seront facilement accessibles, via l'embranchement du patio, pendant les horaires d'ouverture du centre.

En revanche, nous ne souhaitons pas les rendre gratuites. Tous les centres commerciaux d'Unibail ont des toilettes gratuites sauf ceux situés dans les gares : la Part Dieu à Lyon et le Forum des Halles à Paris. La fréquentation des gares est telle que si on ne met pas un "frein" à l'entrée des toilettes, on arrive très vite à une situation dégradée et les gens n'ont plus envie d'y aller. Or, nous souhaitons conserver une offre de qualité plébiscitée par tous. Le tarif prévu est de 0,50 €. En cas de fréquentation très importante, il sera envisageable de le réduire à 0,20 €, si l'ensemble des frais est couvert. A noter que près des deux tiers des utilisateurs des toilettes s'en servent gratuitement. En effet, elles sont gratuites ● ● ●

• • • pour les enfants et leurs accompagnateurs (s'il s'agit d'enfants en bas âge), et aussi pour les possesseurs de la carte du Forum. Celle-ci peut être obtenue gratuitement, en quelques minutes, sur présentation de la pièce d'identité, et sans même être obligé de fournir un e-mail. A l'entrée des toilettes, un panneau indique que l'accès est gratuit pour les porteurs de la carte.

**Accomplir** : *Sur quelle tranche horaire se dérouleront les chantiers d'aménagement des commerces de la Canopée ? Quelles garanties offrez-vous aux riverains concernant la limitation des nuisances ? Un correspondant est-il prévu pour centraliser et relayer les plaintes ?*

**Alexis Véron** : Si certains travaux sont

menés de nuit en sous-sol, c'est qu'ils posent des problèmes de sécurité. Mais par définition, dans les commerces de la Canopée, il n'y aura aucun client, donc les travaux pourront se dérouler de jour, entre 7h et 20h.

A noter que c'est de façon tout à fait exceptionnelle que les travaux menés dans les commerces souterrains ont provoqué des nuisances chez les riverains. Des chantiers ont lieu de façon très fréquente et en général ils ne provoquent aucune nuisance. Si toutefois de nouveaux problèmes se présentaient, il faut appeler le standard du Forum (01 44 76 96 56) et l'appel sera transféré au PC de sécurité, qui interviendra pour faire cesser les nuisances.

## La Lettre d'ACCOMPLIR

**Accomplir** : *Où en est le projet de grande surface alimentaire qui avait été prévu dans l'ancien barreau nord-sud de la voirie souterraine des Halles ?*

**Alexis Véron** : Il est prévu d'y créer un Monoprix d'une surface de 3 500m<sup>2</sup>, dont 1 275m<sup>2</sup> de surface alimentaire, avec une ouverture mi-2016. Au rez-de-chaussée sont également prévus une épicerie Causses et un restaurant avec un chef étoilé côté Rambuteau. Côté Berger, un Café littéraire sera créé par Philippe et Fabienne Amzalak (qui gèrent déjà « Le Bon » et « la Cocotte ») avec le designer Philippe Stark.

## Samaritaine : la cour administrative d'appel confirme l'annulation du permis



Le 5 janvier 2015, la cour administrative d'appel a confirmé l'annulation de l'un des deux permis de construire du projet Samaritaine, celui concernant le bâtiment prévu sur la rue de Rivoli (pour mémoire, le permis de construire concernant l'immeuble côté Seine, appelé à devenir un hôtel de luxe, n'est pas concerné). Pour donner plus de force à sa décision, elle l'a rendue en formation collégiale : 13 juges l'ont signée.

Ils ont considéré qu'en accordant le permis de construire à LVMH, la Ville de Paris s'était mise en contradiction avec le Plan local d'urbanisme (PLU), qu'elle a elle-même adopté en 2006, et selon lequel « les constructions nouvelles doivent s'intégrer au tissu existant, en prenant en compte les particularités morphologiques et typologiques des quartiers » (article 11-1-3).

Pour Alexandre Gady, président de la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, reconnue d'utilité publique), auteur du recours avec SOS Paris, « Cette décision est le reflet du texte équilibré du Plan Local d'Urbanisme, prohibant aussi bien le pastiche que l'architecture de rupture, forme infantile de la modernité ». Cette décision met un nouveau coup d'arrêt au chantier de la Samaritaine et sauve, au moins temporairement, le seul immeuble qui n'a pas encore été abattu et qui est aussi le plus beau : l'ancien Hôtel Sainte-Marie, situé à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue de l'Arbre sec, malheureusement masqué depuis des années par une bâche publicitaire.

La réaction de la Ville de Paris et de LVMH ne s'est pas fait attendre : l'une et l'autre se pourvoient en cassation au Conseil d'Etat. Mais selon Didier Rykner, auteur du blog *La Tribune de l'Art*, « le Conseil d'Etat ne jugera pas sur le fonds (le jugement est rendu) mais sur la légalité de la décision (présence d'un vice de forme, d'erreur de droit ou de violation de la loi) ! Or, le tribunal administratif et la cour administrative d'appel ont à chaque fois siégé en formation plénière et ont jugé de manière très factuelle. Bonne chance donc à LVMH et à la Ville de Paris pour

démontrer que ces tribunaux n'ont pas respecté la loi ou la procédure ! »

Ce qu'on peut craindre plutôt, c'est que la Ville de Paris profite de la procédure de modification du PLU actuellement en cours pour faire disparaître l'article 11-1-3, ce qui lui permettrait d'accorder un nouveau permis à LVMH.

La suppression de l'article 11-1-3 serait dramatique car, désormais, plus rien ne protégerait Paris de la multiplication de constructions qui, au lieu de s'intégrer harmonieusement à leur environnement, cherchent au contraire la rupture maximale pour se démarquer et attirer l'attention, à des fins souvent purement commerciales. Cela constituerait un tel bouleversement que la modification du PLU pourrait être attaquée en tant que « révision déguisée » par les associations de protection du patrimoine. On peut espérer que la Ville de Paris est consciente de ce risque et ne s'y exposera pas.

Ne vaudrait-il pas mieux que LVMH accepte enfin de modifier son projet de bâtiment rue de Rivoli pour préserver l'Hôtel Sainte-Marie et mieux intégrer le futur bâtiment au tissu urbain existant ?

Plus d'infos sur le site du Collectif Samaritaine :

[www.collectif-samaritaine.fr](http://www.collectif-samaritaine.fr)

# La péniche-restaurant du Pont-Neuf est toujours là

En octobre dernier, le journal *Le Parisien* annonçait que la



péniche-restaurant de 38 mètres de long et d'une capacité d'accueil de 450 clients, installée quai de l'Horloge par les Vedettes du Pont-Neuf, allait devoir déloger avant même d'avoir pu ouvrir. Elle présentait en effet un risque sérieux pour la navigation fluviale. « C'est un peu comme si une autoroute se trouvait privée de deux de ses trois voies », expliquait un syndicat de bateliers. Comment, dans ces conditions, cette société avait-elle

pu obtenir du Port autonome de Paris une autorisation d'occupation de 23 ans ?

Cette situation, fort étrange, est désormais choquante : trois mois plus tard, la péniche est toujours là, au mépris de la sécurité des autres bateaux, qui doivent la frôler pour passer à cet endroit. Pourtant, dans le même article du Parisien, le Port autonome annonçait qu'il cherchait un nouveau site pour ce restaurant flottant.

Faudra-t-il un accident pour que l'administration impose enfin aux Vedettes du Pont-Neuf d'aller amarrer leur restaurant ailleurs ?

## 2015 : retour de la convivialité aux Halles

Cette année va voir le retour de la Fête du Jardin Extraordinaire. Nous avons le feu vert de la Préfecture. Nous travaillons avec de nombreux partenaires pour que cette 10ème édition soit à la hauteur de vos attentes. Le vide-greniers d'octobre 2014 sur la place René Cassin a été un franc succès. Deux vide-greniers seront organisés sur cette même place le 13 juin et le 3 octobre 2015. Réservez déjà ces trois dates pour

partager avec nous ces moments de convivialité.



## Parking sauvage



Il semble désormais toléré de créer son parking privé dans la zone piétonne : depuis plusieurs mois, cette voiture stationne impunément devant le 28 rue Lescot, « protégée » par un cordon de sécurité.

### AGENDA

**Lundi 2 février à 18h30,**

Comité de suivi de la bagagerie.  
Mains libres, Mairie du 1er  
(salle des Mariages).

**Mardi 10 février de 18h30 à**

**20h30,** Réunion publique organisée  
par le réseau "Vivre Paris !", dont  
Accomplir est membre :

**Nuisances nocturnes : une fatalité ?,**  
salle Jean Dame, 17 rue Léopold  
Bellan (2e).

### Et à noter dès à présent :

**Samedi 30 mai 2015**

**après-midi,**  
fête du Jardin Extraordinaire sur  
l'esplanade à côté de la Bourse  
du Commerce.

**Samedi 13 juin :**



28<sup>ème</sup> vide-greniers d'Accomplir,  
place Cassin devant St Eustache.

**Samedi 3 octobre :**

29<sup>ème</sup> vide-greniers d'Accomplir,  
place Cassin devant St Eustache.

**Directrice de la publication**  
Elisabeth Bourguinat  
Maquette Bernard Blot

**Abonnez-vous à la Lettre**  
contact@accomplir.asso.fr

 @asso\_accomplir  
 facebook.com/asso.accomplir

**Consultez notre site**  
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique.